

LIH. JSA. 269 ET LA CHRONOLOGIE LIHYANITE

PAR

LE PÈRE A. VAN DEN BRANDEN

I. Opinions concernant la chronologie lihyanite.

Quoique plusieurs savants se soient déjà occupés de l'inscription lih. Jsa. 269, aucun d'eux ne semble en avoir soupçonné l'importance pour la chronologie lihyanite, ni en avoir vu les implications qu'elle comporte pour la chronologie minécenne. Le caractère paléographiquement «hybride» de cette inscription d'une part, et le dogme de la date relativement récente du lihyanite d'autre part, en sont probablement la cause.

Le professeur W. Caskel de Cologne, qui a consacré une étude fort importante au lihyanite, a mis en doute, en se basant sur les caractéristiques paléographiques, l'unité même de cette inscription. En effet, il considère le verset 3 comme appartenant au lihyanite récent (1), tandis qu'il attribue le verset 4 au lihyanite ancien (2). L'auteur ne mentionne nulle part dans son livre les versets 1 et 2, probablement parce qu'il les considère comme rédigés en dialecte minéen dont il ne traite pas dans son étude.

Les Pères Jaussen et Savignac (3), comme aussi le prof. G. Ryckmans, (4), en ont admis l'unité, mais le contenu exact de ce texte leur a échappé. Avec ces deux auteurs nous admettons également l'unité.

Il persiste jusqu'à présent, en ce qui concerne la chronologie lihyanite, un grand désaccord entre les différents auteurs.

(1) Caskel, W., *Lihyan und Lihyanisch (Arbeitsgemeinschaft für Forschung des Landes Nordrhein-Westfalen, Heft, 4)* Köln-Opladen, 1953, p. 30.

(2) Caskel, *Lihya*, p. 26.

(3) Jaussen-Savignac, *Mission archéologique en Arabie*, Paris, 1920, vol. II, p. 502.

(4) Ryckmans, G., *Les noms propres semi-sémitiques*, Louvain, 1934, vol. I, pour les noms propres seulement.

Ainsi en 1936, M. Levi Della Vida ⁽¹⁾, considéra le lihyanite comme appartenant au 3e-2e s. avant J.C.; en 1937, le prof. Winnett ⁽²⁾ le data du 5e s. avant J.C.; en 1951, Monseigneur Ryckmans ⁽³⁾ opta pour les premiers siècles de notre ère et enfin en 1952, Werner Caskel ⁽⁴⁾ le fit débiter en 115 avant J.C. En 1957 nous avons admis la date de Winnett ⁽⁵⁾. Nous sommes maintenant d'avis que lih. Jsa. 269 nous oblige de reculer cette dernière date d'un siècle.

II. — La paléographie de lih. Jsa. 269.

Depuis les études du dialecte lihyanite de Caskel, il est possible de spécifier davantage la nature de notre texte. Un simple coup d'œil sur cette inscription nous permet de la classer dans la catégorie des «minäisierende graffiti» de Caskel (6), c.-à-d. parmi les textes qui présentent un mélange de lettres minéennes et lihyanites. L'analyse paléographique justifie cette dénomination. En effet, la première lettre de la première ligne, le *w*, appartient au lihyanite ancien (7). Toutes les autres lettres de cette ligne sont minéennes. Toutefois, elles ont subi une influence lihyanite qu'on constate surtout dans les formes des deux aliph dont les barres parallèles convergent, ce qui est une des caractéristiques de l'écriture lihyanite (8).

Dans la seconde ligne, le *ʿain* appartient au lihyanite ancien comme le prouve sa forme en losange.

La troisième ligne que Caskel considère comme appartenant au lihyanite récent, est constituée en majorité de lettres minéennes. L'influence lihyanite se montre surtout dans le second *b* du dernier mot.

Les lettres des quatrième et cinquième lignes semblent toutes appartenir au lihyanite ancien, peut-être à l'exception de *r* et du *s* de la quatrième ligne qui pourront être des signes minéens.

(1) Levi Della Vida, article *Lihyan*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, vol. III, p. 26 sq.

(2) Winnett, F.V., *A Study of the Lihyanite and Thamudic Inscriptions*, Toronto, 1937, p. 51.

(3) Ryckmans, G., *Les religions arabes préislamiques*, Louvain, 1951, p. 19.

(4) Caskel, *Lihyan*, p. 36.

(5) Van den Branden, A., *La chronologie de Dedan et de Lihyan*, dans *BIOR*, XIV (1957), p. 15.

(6) Caskel, *Lihyan*, p. 31.

(7) Caskel, *Lihyan*, p. 23 et p. 33.

(8) Winnett, *A Study*, p. 10; Caskel, *Lihyan*, p. 23.

On constate donc que sur les 24 lettres que contient cette inscription, seulement une dizaine sont lihyanites tandis que toutes les autres, la majorité, appartiennent à l'écriture minéenne fortement influencée par la graphie lihyanite.

Considéré seulement du point de vue paléographique, on pourrait déjà soupçonner que ce texte a dû être tracé par un Minéen. Cette constatation est confirmée par le contenu de l'inscription. Mais celui-ci révèle également qu'il s'agit d'un Minéen qui écrit en dialecte lihyanite.

III. Traduction et commentaire du texte.

Lih. Jsa. 269 a été copié par les Pères Jaussen et Savignac dans les ruines de Heirebeh près du village arabe El Ela', l'ancien Dedan biblique (1). Voir la pl. CXXXV, n. 269 de l'atlas de leur ouvrage *Mission archéologique en Arabie*, dont nous donnons ici la reproduction. Nous lisons:

1 — w'l'lt	Wa'il'ilat,
2 — m'n	(du groupe des) Minéens,
3 — 'rr/bbl	a harcelé / Babylone,
4 — 'rr/hhhs	a harcelé / cette ca-
5 — dh'	lamité./

v. 1 — w'l'lt, nom propre théophore dont le sens est «qui se réfugie près de 'llat», cf. RNP, I, 224. D'après la composition de ce nom, il s'agit d'un nom propre nord-arabe. Pour le nom de la divinité nord-arabe 'llât, cf. notre ouvrage *Histoire de Thamoud*, Beyrouth, 1960, p. 91. L'élément w'l se présente fréquemment comme nom propre dans l'onomastique nord-arabe, cf. tham. HU. 122; Ph. 178 1; 266 x; Hard. 223; saf. Csaf. 861, comme aussi dans les textes lihyanites Jsa. 43, 1; 57, 1; 275 et dans le graffiti minésant Jsa. 211.

v. 2 — m'n. Dans l'expression kbry m'm um'n m'm de RES. 3022, 1, le mot m'n signifie «les Minéens». Il se peut qu'il s'agisse, ici dans notre texte, du nom ethnique placé directement après le nom propre sans l'intermédiaire du prénom d'appartenance g. Ce procédé est connu dans les différents dialectes nord- et sud-arabes (2); voir spécialement dans les graffiti minéens du nord, Jsa. 44; 42; 77; 58; 70 etc. et lih Jsa. 259, 1-2: l'hyn. RNP, I, p. 130 a lu ce mot comme nom propre de personne.

(1) Jaussen-Savignac, *op. cit.*, II, p. 75-77.

(2) Van den Branden, A., *Les textes thamoûdiques de Philby*, vol. II, Louvain, 1956, p. XII; James, A., *Pistes épigraphiques de Haid bin 'Aqil, La nécropole de Tinnat (Hagr Kahlca)*, Louvain, 1952, p. 221.

v. 3 — 'rr est la seconde forme du verbe *عر*, «maltraiter, harceler». Ce verbe revient au verset 4 et est également employé dans les textes lihyanites Jsa. 276 et Müller 29 (1). RNP, I, p. 171 et Caskel, *Lihyan*, p. 148 l'ont rendu par un nom propre.

— *bbl*, «Babylone», nom du pays ou de la ville, personnifié ici, procédé bien connu dans la Bible, cf. Is. 47, 1; Jér. 50, 42 etc. On a déjà rencontré ce nom dans une inscription thamoudéenne du type primitif, cf. Ph. 279 aw (notre ouvrage *Textes thamoudéens de Philby*, II, p. 54-55). Caskel, *Lihyan*, p. 144 et p. 30, note 48, a vu dans ce mot une composition de *b=bn*, «fils» et le nom propre *bl*. C'est à notre avis une erreur. Cette manière de marquer la filiation, courante en thamoudéen, est inconnue en lihyanite qui se sert toujours du mot complet *bn*. Il y a, pour autant que nous sachions, qu'une seule exception à cette règle. Voir Jsa. 72, 1. Mais il s'agit là d'une influence thamoudéenne qui, d'ailleurs, est également sensible dans l'écriture de cette inscription. En effet, à la seconde ligne, l'auteur s'est servi du *f* thamoudéen.

v. 4 — *hnhs*. Le *h* est l'article, cf. Caskel, *Lihyan*, p. 68, comme dans les autres dialectes nord-arabes; — *nhs* correspond à l'arabe *نحس*, «calamité». C'est par ce mot que l'auteur caractérise *bbl*. Ici encore, RNP, I, p. 139 a lu un nom propre tandis que Caskel, *Lihyan*, p. 139 l'a traduit par «Kupferschmied», «forgeron de cuivre».

v. 5 — *dh*, pronom adj. démonstratif, cf. Caskel, *Lihyan*, p. 63. Remarquons ici que le lihyanite semble bien se servir de la même forme *dh* pour le singulier, le pluriel (Jsa. 276: 'sfr *dh*, «ces inscriptions») et le duel (Jsa. 82, 1: *hslmn hgh*, «ces deux statues»).

IV. Les implications chronologiques.

Cette inscription nous apprend donc qu'un certain Wa'il'ilat, membre de la communauté minéenne de Dedan, s'est efforcé de maltraiter, de harceler Babylone, ville ou pays personnifié par lequel il veut désigner les étrangers originaires de ce pays ou de cette ville. Tout le mépris que l'auteur ressent envers ces étrangers l'ont amené à qualifier leur présence à Dedan de «calamité».

Des conclusions fort intéressantes peuvent être déduites de ce texte. Nous avons déjà remarqué que du point de vue écriture, cette inscription avait subi une forte influence lihyanite et qu'elle a été tracée en dialecte lihyanite par un Minéen. Il est donc certain

(1) Jsa. 276 = Caskel, *Lihyan*, p. 127, n. 101 appartient au lihyanite récent tandis que Müller 29 = Caskel, *Lihyan*, p. 104, n. 69, appartient au lihyanite ancien.

qu'à l'époque où fut écrite cette inscription, Lihyanites et Minéens vivaient ensemble à Dedan puisque c'est dans cette ville que fut trouvé le texte. Ce fait ne nous apprend rien de nouveau puisque cette constatation a déjà été faite par Winnett et Caskel (1).

Mais dans cette ordre d'idées, une analyse plus approfondie semble bien pouvoir nous permettre d'en tirer quelques détails complémentaires. En effet, ce Minéen porte un nom propre nord-arabe. Constatation intéressante car alors on peut soupçonner que notre personnage n'a pas dû appartenir à la première migration minéenne dont les membres ont dû porter des noms sud-arabes. C'est p. ex. le cas dans lih. Jsa. 49, 1 qui est un des plus anciens textes en lihyanite ancien. La même idée est suggérée par l'alphabet hybride dont il se sert comme aussi par le dialecte lihyanite dans lequel il a tracé son texte. Il a dû appartenir à une génération de Minéens née à Dedan.

Wa'il'ilat affirme ensuite qu'il a «harcelé Babylone». Comment faut-il comprendre cette affirmation? Le verbe 'rr signifie «faire du mal, maltraiter, harceler» (2). Il est peu probable que l'auteur l'ait employé dans le sens de «faire la guerre» car alors on s'attendrait plutôt au verbe *hrb* ou *qb*. Il s'agit donc d'une résistance active faite par une personne isolée contre l'occupant babylonien. Cette occupation a dû être pénible à un tel degré qu'elle méritait le nom de «calamité».

Et nous arrivons ainsi à la question essentielle pour notre chronologie. Que faut-il entendre par «Babylone»; de quelle occupation babylonienne s'agit-il? Le texte lui-même ne donne pas une réponse directe à cette question. Ni le nom du roi babylonien qui occupait le pays, ni aucun détail suffisamment clair pour situer cet événement politique, ne sont données. L'auteur suppose

(1) Winnett, F.V., *The Place of the Minéens in the History of Pre-Islamic Arabia*, dans *BASOR*, 93 (1939), p. 6; Caskel, *Lihyan*, p. 31.

(2) Dans Jsa. 276 le verbe 'rr a comme complément direct le mot 'sfr, «inscriptions» et dans Müller 29 le mot *kfr*, «tombeau». Le sens de «nuire» nous semble donc assuré. Voici la lecture et la traduction de ces deux inscriptions:

Jsa. 276: *zdlh/ba/lyb/d'wrt/l'rr dgb/l'rr/sfr/dh*, «Zaydlāh, fils de Kulayb clan de 'Ammrātā». Et que Du-Gabat maltraite celui qui martèle ces inscriptions».

La première ligne de Müller manque sur la copie. Notre restitution est purement hypothétique:

1 — (*l'rr/l'rr/l'rr/l'rr/l'rr/l'rr*) 2 — *lk l'rr/l'rr/l'rr*

3 — *'rr/l'rr/l'rr*

1 — (Ce tombeau appartient à NN, fils de NN,) 2 — roi de Lihyān. Et quā Ha-'Ullāh (?) maltraite 3 — celui qui désabuse de ce tombeau.

la situation connue par son lecteur, comme l'avait déjà fait l'auteur thamoudéen de Pl. 279 av. Pour élucider cette question, l'histoire générale de la région de Dedan pourrait nous venir en aide.

Nous avons un texte en lihyanite ancien qu'on peut situer dans un cadre historique précis. Il s'agit de lih. Jsa. 349 qui nous apprend qu'un certain Nûrân a tracé son nom sur le rocher «au temps de Gešem, fils de Šahr et 'Abd, gouverneur de Dedan, sous le règne de...» (1). Malheureusement le nom du roi est effacé, mais on peut soupçonner qu'il s'agit du roi perse Artaxerxes (446) comme il ressort des autres indications du texte.

En effet, avec Grimme (2), Winnett (3) et Albright (4), nous identifions, Gešem, fils de Šahr, au Gešem l'Arabe dont parle le livre de Néhémi, 2, 19; 6, 1, 2, 6, et qui s'opposait à la reconstruction des remparts de Jérusalem, accusait Néhémi d'avoir des velléités de révolte contre le roi perse et lui reprochait de vouloir se faire roi des Juifs.

Notre texte emploie le titre *šht*, «gouverneur». Ce titre renvoie encore à l'époque perse. Il était en usage, durant le 6e-5e s., comme en témoignent le livre de Haggai (fin 6e s.), d'Esdras (5e s.) et quelques autres écrits cités par Winnett (5).

On peut donc conclure avec les auteurs précités que le lihyanite ancien était certainement en usage vers le milieu du 5e s. et que Jsa. 349 date de la fin de la première moitié—début seconde moitié de ce siècle (6).

On peut se demander maintenant quelle était la situation politique de Dedan à l'époque de Jsa. 349. La ville était gouvernée par un certain 'Abd dont le titre *šht* semble suggérer qu'il a régné en qualité de gouverneur perse. Toutefois cette conclusion nous semble devoir être nuancée davantage. En effet, l'auteur du texte a eu soin de se référer en premier lieu à Gešem b. Šahr, le chef de la grande tribu de Qédar (7). Pourquoi cette référence, à Dedan,

(1) Cf. Winnett, *A Study*, p. 50; Caskel, *Lihyan*, p. 101, n. 55.

(2) Grimme dans *Le Muséon*, L (1937), p. 311 ss; Cf. aussi Alt dans *PJB*, 27 (1931), p. 37 ss.

(3) Winnett, *A Study*, p. 51.

(4) Albright, W.F., *Dedan*, dans *Geschichte und Altes Testament (Beiträge zur historischen Theologie, 16)* Tübingen, 1953, p. 4; Idem, *Zur Chronologie des vorislamischen Arabien*, dans *Von Ugarit nach Qumran, Festschrift für Otto Eissfeldt*, Berlin 1958, p. 8.

(5) Winnett, *A Study*, p. 51.

(6) Cette inscription est datée de l'an 110 avant J.C. par Caskel, *Lihyan*, p. 36, note 108 et p. 101, n. 55. Voir *BIOR*, XIV (1957), p. 14-16.

(7) Rabinowitz, J., *Aramaic Inscriptions of the First Century B.C.E. from a North-Arab Shrine in Egypt*, dans *JENS*, XV (1956), p. 6 ss.

à ce prince arabe? C'est évidemment que celui-ci y exerçait une certaine autorité. On dirait donc que Dedan était soumise à une double juridiction, celle de Gešem et celle du roi perse par l'intermédiaire de 'Abd. Cette situation nous semble invraisemblable et cela d'autant plus que nous savons par Hérodote (1) que les rois perses n'ont pas continué la politique arabe de leurs prédécesseurs babyloniens. Nous ne possédons aucun document de cette époque nous permettant d'affirmer que les Perses aient fait une campagne contre l'Arabie du nord et qu'ils aient occupé les régions autrefois conquises par Nabonide. Il faut donc chercher une autre solution à ce problème posé par Jsa. 349. Et c'est la Bible qui nous peut donner une réponse satisfaisante. Le livre de Néhémi nous prouve que Gešem était un fervent partisan du roi de Perse, qu'il a défendu, d'accord avec le gouverneur perse de la Samarie, les intérêts perses en Palestine, c.-à-d. le statu-quo de la Judée. Cela suppose l'existence d'un lien d'amitié entre ces deux maisons royales, et entre ces deux rois en particulier. L'histoire peut l'expliquer. Durant des siècles Qédar a eu à souffrir des rois babyloniens (2) et encore au temps de Nabuchodonozor (milieu du 6^e s.) il avait dans une guerre contre ce roi, subi une lourde défaite (Jér. 49, 28-33). On comprend alors que Qédar a dû considérer la destruction de l'empire babylonien par les rois achéménides comme une sorte de libération d'une dure oppression. Il n'est pas impossible que les rois perses, pour récompenser cette fidélité avaient donné carte blanche aux princes de Qédar en Arabie et que ceux-ci en ont profité pour se rendre maîtres de Dedan auquel tant de liens historiques les unissaient (3).

Dans cet état de choses on peut fort bien concevoir que 'Abd, dont le nom semble bien être un nom arabe (4), soit en réalité le représentant de Gešem à Dedan et que ce titre perse lui ait été donné par le prince de Qédar lui-même. Ce mot serait donc tout simplement un mot d'emprunt comme 'afkal, «prêtre» et 'afkalat, «prêtresse» étaient des mots d'emprunts babyloniens maintenus dans le dialecte lihyanite (cf. Jsa. 49, 2; 64, 3). Quoi qu'il en soit, il est certain d'après Jsa. 53, qu'après l'expiration du mandat de 'Abd, l'autorité de Qédar continue à s'exercer à Dedan. Ce sont, en effet, des membres de la dynastie des Šahr

(1) Hitti, Ph. K., *History of the Arabs*, 5^{ème} éd. London, 1953, p. 40.

(2) Hommel, F., *Ethnologie und Geographie des alten Orients* (*Handbuch der Altertumswissenschaft*, 1) München, 1926, p. 586 et 588.

(3) Cf. Lx. 21, 13 ss.

(4) Albright, *Dedan*, p. 4 et note 5 suggère l'origine ammonite de ce gouverneur.

qui prennent le titre de roi de Lihyan à Dedan. Han-'Aws b. Šahr semble bien être le frère de Gešem et c'est le fils de ce Han-'Aws, Lawdān (Jsa. 82) qui succède à son père. A son tour Gešem (Jsa. 85), après la mort de son père Lawdān, monte sur le trône, et ainsi de suite, jusqu'à la fin de la période royale de Lihyan. A Qédar même, c'est la lignée de Gešem b. Šahr qui continue, puisque c'est son fils Qaynu (1) qui lui succède.

La situation politique à l'époque de Jsa. 349 ne pourrait donc pas être qualifiée d'«occupation» proprement dite. Le gouvernement semble bien avoir été aux mains des Arabes. Le texte lih. Jsa. 269 vise donc une autre situation politique, plus pénible puisqu'on la qualifie de «calamité», plus humiliante, une occupation proprement dite.

Il est aussi peu probable que Jsa. 269 fasse allusion à la campagne de Cambyse qui, vers la fin du 6^e s., a traversé l'Arabie, allant à la conquête de l'Égypte. Les armées de Cambyse semblent avoir pris la route du nord et ont dû être en contact avec les Arabes de Qédar plutôt qu'avec les Dédanites. Il se peut que ce fait ait comporté pour les Qédarites une certaine soumission au roi perse, en principe, c'est la règle, mais il semble bien que cette soumission ait été alors plutôt nominale. En effet, Cambyse a dû s'arranger avec les Arabes puisque ce sont ceux-ci qui, au lieu de l'attaquer, l'ont aidé à traverser le désert en se chargeant du ravitaillement en eau de l'armée perse (2). C'est peut-être à ce moment qu'a commencé l'amitié entre les deux dynasties, ce qui a permis à Hérodote d'affirmer que les Perses ne se sont pas comportés envers les Arabes comme leurs prédécesseurs babyloniens.

Le mot *bbl* doit donc être pris dans son sens littéral comme c'est le cas dans l'inscription thamoudéenne de Ph. 279 aw. La situation politique visée par Jsa. 269 ne peut être que celle créée par Nabonide. Ce roi s'est emparé de Teima en 549-548 et y a, durant 10 ans, pratiqué une politique d'expansion qui lui a permis de se soumettre toute la région jusqu'à la ville de Yatrib (Médine) y comprise (3). Nous avons signalé ailleurs que les textes thamoudéens font allusion à cette guerre (4). Mais l'inscription de Jsa.

(1) Rabinowitz, *op. cit.*, p. 2.

(2) Halphen et Sagnac, *Peuples et Civilisations*, vol. I, *Les premières civilisations*, Paris, 1950, p. 689.

(3) Gadd, C. J., *The Harem Inscriptions of Nabonides*, dans *Anatolian Studies*, VII 1958, p. 77 et 79 n.

(4) Van den Branden, A., *Les textes thamoudéens de Philby*, vol II, Louvain, 1956, p. XIV; Gadd, *op. cit.*, p. 78.

269 semble supposer une accalmie — le fait de l'occupation. Elle doit donc être d'une date plus récente que celle des textes thamoudéens, c.-à-d. qu'elle a dû être tracée entre 549 et 539, période de l'occupation babylonienne.

Les conclusions sont importantes. Nabonide, en attaquant Dedan, n'avait plus affaire à des Dédanites autochtones, mais à des Lihyanites et des colons minéens. Les Dédanites ont dû disparaître vers la fin de la première moitié du 6e s., quelques années avant la prise de Dedan par Nabonide. On comprend alors que la Bible qui nous présente la ville comme très florissante durant le 7e et le début du 6e s., ne la mentionne plus après cette date (1).

Une autre constatation importante est la présence des Minéens à Dedan à cette époque reculée. Ce fait s'oppose à tous les systèmes chronologiques élaborés ces derniers temps. Ceux-ci ne conçoivent pas une présence minéenne à Dedan avant le 4e s. avant J.C. (2). Disons toutefois qu'il s'accorde parfaitement avec la chronologie minéenne suggérée par Jacques Ryckmans dans son ouvrage *Les Institutions* (3), thèse abandonnée depuis par cet auteur pour adopter celle de Mlle Pirenne (4). Les faits étant clairs, ces systèmes chronologiques sont à réviser. Le texte Jsa. 269 présente du point de vue paléographique un mélange de lettres minéennes et lihyanites anciennes — il est écrit par un Minéen — le mot *bbl* qui y figure est à prendre dans le sens littéral et renvoie à l'époque de Nabonide, c.-à-d. vers le milieu du 6e s. avant J.C. Ajoutons encore ici que certaines influences thamoudéennes dans les graffiti minéens nous renvoient à la même époque. Ainsi min. Jsa. 195 se sert de la préposition *lm* qui est propre au type primitif de l'écriture thamoudéenne, donc du milieu de 6e s. (5). Le signe $\text{H} = d$ qu'on

(1) Voir pour la chronologie dédanite, Van den Branden, A., *Les inscriptions dédanites*, Beyrouth, 1962, p. 29-46.

(2) Cf. Albright, W.F. *The Chronology of the Minæan Kings of Arabia*, dans *BASOR*, 129 (1953), p. 20-24; Pirenne, J., *Paléographie des inscriptions sémitiques*, vol. I, *Des origines jusqu'à l'époque hémérique* (*Verhandelingen van de koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, Verhandeling nr. 26*), Bruxelles, 1956, p. 182.

(3) Ryckmans, J., *L'institution monarchique en Arabie Méridionale avant l'Islam (Ma'la et Seba)*, Louvain, 1951, p. 262-263 et p. 268.

(4) Ryckmans, J., *Zuidarabische Kolonizatie*, dans *Jaarbericht n. 15, Ex Orient Lux*, 1957-1958, p. 242; Idem, *Les affixodéclinaisons de Ma'la*, dans *Scripta Lociensis (Université de Louvain, Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie, 4ème série, Fasc. 24)*, Louvain, 1951, p. 55.

(5) Van den Branden, A., *Notes thamoudéennes*, dans *Syria*, XXXV (1958), p. 11 et Idem, *Les inscriptions dédanites*, p. 46.

rencontre dans les graffites minéens Jsa. 180; 181; 192, appartient également au type primitif de l'écriture thaitoudéenne, mais étant donné que ce même signe est encore en usage dans les courants plus récents de cette écriture on ne saurait le citer à l'appui de de notre thèse au même titre que la préposition *lm*. D'autres influences thaitoudéennes dans l'onomastique minéenne, comme p. ex. dans les noms propres *grmhly* (min. Jsa. 59; 62; 66 etc.) et *zydhr* (min. Jsa. 204), relèvent du premier courant de cette écriture et il est donc possible que ces graffites datent du 5e s. Toutefois les mêmes réserves que nous avons signalées pour le signe *d* s'imposent également ici (1).

En ce qui concerne l'écriture, nous pouvons donc conclure de tout ce qui précède que la graphie ancienne était en usage durant la seconde moitié du 6e s. avant J.C. et que d'après Jsa. 349 on se servait encore de cette même écriture vers la fin de la première moitié du 5e s. avant J.C.

V. *Les généalogies des rois et le lihyanite ancien.*

W.F. Albright (2) avait déjà signalé que le lihyanite ancien avait été en usage avant le milieu du 5e s. Il est encore certain qu'après cette date, on a continué à se servir de cette graphie. C'est une conclusion qui se déduit des inscriptions en lihyanite ancien mentionnant des rois lihyanites.

Nous avons déjà dit que, à en juger d'après les noms qu'ils portent, tous les rois lihyanites appartiennent à la dynastie des princes de Qédar. Il y a toutefois une exception. Jsa. 83 mentionne un certain Gallat-Qaws. Le texte ne dit pas que ce personnage ait été roi et nous n'avons aucune raison de penser que son titre n'a été mentionné faute de place sur la pierre (3). Nous soupçonnons qu'il s'agit d'un gouverneur qui a dû régner à Dedan avant 'Abd. Dans sa liste chronologique des rois lihyanites, Albright (4) place ce Gallat-Qaws tout de suite après le roi Lawdân b. Han-'Aws, tandis que Caskel (5) le fait régner immédiatement avant ce même roi. Ces deux auteurs lui assignent donc un règne durant le gouvernement de la dynastie des Šahr. Tous les deux s'appuient sur le même argument. En effet, ils sont d'avis que du point de vue contenu Jsa. 82 et 83 ne peuvent être séparés

(1) Van den Branden, A., *Histoire de Thamud*, Beyrouth, 1960, p. 105.

(2) Albright, *Dedan*, p. 4.

(3) Caskel, *Lihyan*, p. 41, note 2.

(4) Albright, *Dedan*, p. 6.

(5) Caskel, *Lihyan*, p. 41.

l'un de l'autre (1). Nous pensons toutefois, en nous basant sur les estampages publiés par Jaussen-Savignac, Atlas, pl. LXXXVIII et LXXXV, que le texte de Jsa. 83 est plus ancien que celui de Jsa. 82 et que Jsa. 83 se rapproche, paléographiquement, davantage de Jsa. 53 que de Jsa. 82. D'autre part, Albright (2) a bien vu que Gallat-Qaws porte un nom édomite. Or chaque fois qu'on décèle une influence édomite dans les noms propres lihyanites, ceux-ci appartiennent à la catégorie dédano-lihyanite, c.à.d. à la période de transition entre le dédanite et le lihyanite, donc à la seconde moitié du 6e s. ou, au plus tard, à la fin du 5e s. avant J.C. Cf. Jsa. 331; 334 etc. (3). Ces trois constatations: nom étranger à la dynastie régnante; divergence paléographiques et présence de noms édomites à la période de transition dédano-lihyanite, nous ont décidé de placer le règne de Gallat-Qaws avant les règnes des Šahr à Dedan. Gallat-Qaws a régné au moins 29 ans et supposé qu'il ait précédé de peu le gouverneur 'Abd, le début de son règne doit se situer vers le commencement du 5e s. avant J.C.

(1) Caskel, W., *Das altarabisches Königreich Lihjan*, Krefeld, 1950, p. 25, note 19; Albright, *Dedan*, p. 6, note 1.

Jsa. 82 et 83 ont été écrits par les membres d'une même famille, les fils d'un même père. Malheureusement les noms des dédicants n'ont pas été conservés. Il s'agit dans les deux cas d'une offrande de deux statues. La première (Jsa. 83 puisque paléographiquement plus ancien) est faite en l'an 29 du règne de Gallat-Qaws. Il faut donc la situer vers 440 si l'on accepte que ce gouverneur a commencé à régner vers 470. La seconde offrande (Jsa. 82) a eu lieu en l'an 35 de Lawḡān b. Han-'Aws. Entre ces deux règnes se situent celui du gouverneur 'Abd et celui du frère de Gešem de Qédar, Han-'Aws b. Šahr et son associé inconnu mais qui est probablement son fils Lawḡān. On ne connaît pas la durée du règne de 'Abd. On a toutefois l'impression qu'elle a dû être courte. En effet, Gešem, qui encore vers 437 détenait le pouvoir sur Dedan, a dû nommer son frère Han-'Aws roi du Lihyān. Or quelques années après 437 il a disparu car nous trouvons alors son fils Qaynu sur le trône de Qédar. Et si l'on admet que Han-'Aws ait, dès le commencement, associé son fils Lawḡān à son règne, il n'y aurait guère plus de 40 ans de différence entre Jsa. 83 et Jsa. 82. Remarquons que d'après Caskel il y aurait une différence d'au moins 35 ans entre ces deux inscriptions et d'après le professeur Albright un minimum de 29 ans. Ce n'est donc pas le contenu de ces textes qui s'oppose à notre hypothèse.

On trouve un parallèle intéressant dans le texte phénicien de CIS, I, 88. Ici aussi, on a deux textes paléographiquement différents (mais tracés sur un même socle) écrits par des membres d'une même famille. Il doit y avoir un laps de temps assez considérable entre ces deux inscriptions puisque la plus récente a été gravée par les membres de la troisième génération. Évidemment on peut supposer dans ce cas-ci que le grand-père n'a dû plus être en vie, mais cette supposition vaut également pour nos textes Jsa. 83 et 82, les fils s'acquittant d'un devoir que le père n'a pu accomplir lui-même.

(2) Albright, *Dedan*, p. 6, note 1.

(3) Min. Jsa. 160 (RES. 3274) dans lequel figure le nom brq̄ peut donc appartenir à cette période.

C'est avec le gouverneur 'Abd que les chefs de Qédar commencent à exercer leur autorité sur Dedan (Jsa. 349). Après la disparition de 'Abd, Gešem semble avoir nommé son frère Han-'Aws roi de Dedan. Pour l'une ou l'autre raison que nous ignorons, ce Han-'Aws s'était adjoint un co-régnant dont le nom n'a pas été conservé, le texte étant détérioré, mais il est assez naturel de penser à son fils Lawdân mentionné dans Jsa. 82. Celui-ci a régné au moins 35 ans. Nous ne savons pas quand Han-'Aws a commencé à régner et s'il a gouverné d'abord tout seul, mais les 35 ans de règne de son fils nous ramènent déjà vers la fin du 5e s.

Lawdân semble avoir eu deux fils: Gešem et Talmay (Jsa. 85 et Müller 8). Tous les deux ont occupé le trône de Dedan. Le premier semble avoir été l'aîné, si du moins on peut se baser sur le seul argument paléographique. Il a régné durant au moins 9 ans. Nous ignorons le nombre d'années de gouvernement de Talmay, mais il nous semble certain qu'avec ces deux rois nous arrivons déjà au début du 4e s. avant J.C. (1).

Notre agencement des gouverneurs et des rois lihyanites durant la période du lihyanite ancien se présente donc comme suit:

Une courte période incertaine dont on ne connaît pas les chefs: *seconde moitié du 6e s.*

Gallat-Qaws, gouverneur (?) de Lihyân: *vers le début du 5e s.*

'Abd, gouverneur de Dedan sous l'autorité de Gešem b. Šahr, chef de Qédar: *vers le milieu du 5e s.*

Han-'Aws b. Šahr et NN, les deux rois de Lihyân.

Lawdân b. Han-'Aws, fils du précédent, roi de Lihyân: *vers la fin du 5e s.*

Gešem b. Lawdân, fils du précédent, roi de Lihyân: *vers le début du 4e s.*

Talmay b. Lawdân, pièce du précédent roi de Lihyân: *vers le début du 4e s. également.*

Les inscriptions de ces gouverneurs et de ces rois sont tracées en lihyanite ancien. Cette écriture était donc en usage de la fin 6e s. jusqu'au début du 4e s. avant J.C.

(1) La copie de Müller porte le nom *thay*. Cette lecture a été maintenue par RNP, I, p. 104 et par Caskel, *Libya*, p. 41. Nous la corrigeons en *thay* avec Albright, *Dedan*, p. 6, note 5, mais nous y voyons un nom sémitique, d'ailleurs bien connu aussi bien dans l'épigraphie nord-arabe que dans la Bible, et non le nom macédonien Ptolémée. Voir Caskel, *Altarabischen Konigreich*, p. 10 et p. 25, note 18 pour qui *Taharzi* équivaut à *Ptaharzi*.

VI. Le lihyanite récent.

On sait que le lihyanite récent s'est dégagé du lihyanite ancien (1). Mais les auteurs ne sont pas d'accord sur la date à laquelle ce processus s'est accompli. D'après Caskel (2) se serait vers le commencement de l'ère chrétienne; pour Albright (3) c'est au début du 3e s. avant J.C. et pour Winnett le lihyanite récent comparé paléographiquement au lihyanite ancien «cannot be much later, probably the first half of the 4th century B.C.» (4). Notre étude nous a conduit à la même date de Winnett.

La même dynastie continue à régner sur Dedan. Talmay b. Lawdân a pour successeur son fils Han-'Aws b. Talmay (Jsa. 75) Mais durant le règne de ce dernier roi, le lihyanite ancien a fait place au lihyanite récent et on remarque également qu'à ce moment l'écriture nouvelle est déjà bien constituée. Le passage de l'ancienne graphie à la nouvelle n'a pas dû se faire d'un seul coup. Les textes intermédiaires, d'ailleurs, en sont la preuve. On peut donc admettre que les deux écritures ont dû coexister durant un certain temps et on conçoit fort bien que l'ancienne graphie a été encore en usage dans les textes officiels alors que la nouvelle graphie était déjà couramment employée par le peuple et les marchands, jusqu'au moment où cette dernière écriture finit par s'imposer complètement. Nous possédons actuellement un objet qui semble confirmer cette hypothèse:

En 1958, G.W. Van Beek et A. Jamme ont édité un morceau de sceau en argile cuite que J.L. Kelo avait trouvé en 1957 dans les débris extérieurs de l'ancienne ville biblique de Bethel (5). Ces deux auteurs, ainsi que W.F. Albright, pensent avoir affaire à un sceau sud-arabe. L'inscription qui figure sur ce sceau serait tracée en lettres sud-arabes et la facture en pâte mélangée de paille interdirait d'y voir un objet de fabrication locale. Une date précise ne pouvant être établie par le contexte dans lequel fut trouvé ce sceau, les auteurs ont recours d'une part à un argument d'ordre historique et d'autre part à un argument d'ordre paléographique.

A la base de l'argument historique se trouve l'acceptation que ce sceau a dû appartenir à un commerçant arabe fournisseur de sacs d'encens au temple de Bethel. Il a dû être rejeté au moment

(1) Winnett, *A Study*, p. 51; Caskel, *Lihyan*, p. 27.

(2) Caskel, *Lihyan*, p. 36.

(3) Albright, *Dedan*, p. 4.

(4) Winnett, *A Study*, p. 51.

(5) Van Beek, G.W. - Jamme, A., *An Inscribed Arabian Clay Stamp from Bethel*, dans *BASOR*, 151 (1958), p. 9-16.

de la destruction du temple par les Assyriens en 722-21. Et puisque ce sanctuaire a été fondé en 922, l'objet doit donc dater d'entre 922 et 721 et plus spécialement du temps de l'apogée du temple, à s. le 9^e s. avant J.C.

A cet argument historique s'ajoute celui de la paléographie. Les lettres de l'inscription ressemblent à celles des graffites de Wadi Beihan et de Mukéras. Or ces graffites dateraient du 9^e s. Donc ces deux arguments pris ensemble permettraient d'envisager le 9^e s. comme date de ce sceau.

Les arguments que nous venons de résumer sont impressionnants. Toutefois, on a l'impression que l'argument historique a été plus ou moins inspiré par la date attribuée aux graffites. La méthode est légitime. Mais étant donné que cette date n'est pas tout à fait assurée, puisque Van Beek considère ces graffites comme datant «probablement» du 9^e s. l'argument perd beaucoup de sa force (1). Nous admettons sans difficulté avec ces auteurs que ce sceau a dû appartenir à un marchand arabe en relation commerciale avec le temple de Bethel et qu'il a dû être rejeté au moment de la destruction ou de la désaffectation de ce temple. Mais l'histoire de ce sanctuaire a connu d'autres péripéties que celles signalées par Van Beek. Non seulement il a été reconstruit peu après sa destruction par les Assyriens, mais nous savons aussi que sa renommée au 6^e s. avant J.C. avait largement dépassé les frontières palestiniennes. Nous trouvons son influence encore bien établie à la fin du 5^e s. à Éléphantine (2). Or ce fait permet de supposer qu'à cette époque le commerce avec l'Arabie n'avait pas cessé.

L'argument paléographique prête également à quelques remarques. Les signes *m* et *f* à bases ouvertes tels qu'ils sont tracés sur le sceau de Bethel, figurent, en effet, dans la liste des signes de Wadi Beihan (3). Mais on peut ajouter que ces lettres ne sont pas exclusives à l'alphabet des graffites de Beihan et de Mukéras. Elles sont également en usage en lihyanite récent et figurent dans cet alphabet comme lettres caractéristiques de cette écriture (4). Sur les 5 signes intacts du sceau, il y en a 3 qui sont caractéristiques du lihyanite: le *m* et le *f* à bases ouvertes et le *d* dont le triangle

(1) Van Beek, *op. cit.*, p. 15.

(2) Albright, W.F., *Archaeology and the Religion of Israel*, Baltimore, 1946, p. 168-169.

(3) Voir la planche du P. Jamme dans Wendell Phillips, *Qataban and Sheba*, London, 1955, p. 55.

(4) Winnett, *A Study*, p. 9-10; Caskel, *Liḥyan*, p. 27; Albright, *Deden*, p. 4.

est quelque peu séparé de sa barre verticale (1). Les formes arrondies du *y* et du *f* sont également dans la ligne du lihyanite récent (2). La forme du *n* correspond aux formes en lihyanite récent de Jsa. 278; 146; 126; 78. Étant donnés ces faits, nous n'hésitons pas à caractériser cette écriture comme lihyanite et, vu la forme en triangle du *d*, nous la classons parmi les textes intermédiaires entre le lihyanite ancien et récent, cf. Jsa. 259; 264.

Nous avons vu plus haut que le lihyanite ancien était encore en usage vers le début du 4^e s. et que vers ce même temps l'emploi du lihyanite récent avait déjà commencé à être courant, ce qui suppose qu'à cette date les deux écritures ont dû coexister depuis quelque temps. Puisque l'écriture du sceau de Bethel présente une forme intermédiaire entre ces deux écritures, on pourrait le dater de la fin du 5^e s.

L'histoire du temple de Bethel, peut-elle confirmer cette conclusion paléographique? La Bible, II Rois, 17, 28 nous apprend qu'après sa destruction par les Assyriens, le temple fut de nouveau reconstruit. Quelque temps après, le roi Josias le fait détruire de nouveau (II Rois, 23, 15). Mais à la mort de ce roi, le culte a dû reprendre. Jérémie reprend ses invectives contre les abus et encore Ézéchiél réclame avec insistance l'application des lois de réformes de Josias. En tout cas, au 6^e s. Bethel brille de nouveau de tout son éclat comme les fouilles de W.F. Albright l'ont prouvé (3). Le cataclysme qui a détruit la ville vers la fin de ce siècle n'a été qu'une courte suspension, car les fouilleurs ont également trouvé les restes des maisons du 5^e et même du 4^e s. La ville a donc été reconstruite et le culte a dû reprendre. Mais peu à peu,

(1) Voir les formes de *d* correspondantes dans Jsa. 60; 179; 233; 359; 363. L'interprétation de cette inscription est difficile, la brisure ayant enlevé la première ligne et une partie de la seconde. Le Père Jamme dans *BASOR*, 151 (1958), p. 10-14 a proposé la lecture provisoire suivante: 1 — (...) 2 — my(n) 3 — fca, qu'il traduit:

1 — (...) 2 — myi(ân), the (de-) 3 — legates. Le premier *h* est donc restitué et les deux petits traits de la fin de la seconde ligne sont complétés l'un en *a* et l'autre en *i*. Nous pensons que ces deux petits traits sont les restes d'un *h* lihyanite, formant l'article *h* du mot suivant fca. Nous mettons ce mot en rapport avec l'arabien *fidca*, «notation sur une tablette», d'où «marque». Il se peut que la première ligne n'ait contenu que deux lettres et nous songeons à un *l* qui en lihyanite a souvent une forme très étirée et un *h*. Si cela est ainsi, on pourrait lire (...) fca, «A Hamiy appartient cette marque». Cette traduction semble assez satisfaisante étant donné que ce sceau a dû servir à marquer les marchandises d'importation ou d'exportation (cf. Van Beek, *op. cit.*, p. 14-15).

(2) *Contes*, *Lihyan*, p. 27.

(3) Albright, *Archaeology*, p. 172-173.

c'est le retour de l'exil d'Esdras et de Néhémi et avec eux l'application stricte des lois de réforme. C'en est fini avec le temple de Béthel et le commerce arabe avec cette ville. Nous sommes dans la seconde moitié du 5^e s.

La date du commencement du lihyanite récent: fin 5^e s. début 4^e s. avant J.C. semble donc bien assurée.

VII. Les généalogies des rois et le lihyanite récent.

Nous l'avons dit: durant le règne de Han-'Aws b. Talmay le lihyanite récent était déjà couramment employé. Ce roi a dû régner vers le milieu du 4^e s. et d'après Jsa. 75, il a gouverné durant au moins 5 ans. Son fils Talmay (Jsa. 77) qui est monté sur le trône après lui, a régné durant au moins 22 ans. On peut donc accepter sans trop de difficultés qu'avec ces deux rois nous touchons déjà la fin du 4^e s., sinon le début du 3^e s.

Après Talmay nous voyons son frère assis sur le trône (Jsa. 72). Nous avons une inscription qui date de la cinquième année de son règne. Avec ce roi, la dynastie des princes de Qédar et des rois de Dedan semble prendre fin. Un changement politique s'est accompli à Dedan. Les rois sont remplacés par des gouverneurs indigènes. Nous connaissons le nom de deux d'entre eux: Sâlih et Fâdig (1). Ces gouverneurs ont dû introduire une nouvelle ère. En effet, d'après Jsa. 68, Sâlih a commencé son mandat en l'an 20, tandis que, d'après Jsa. 70, Fâdig a déjà terminé le sien en l'an 29. Le cadre général de la chronologie des rois de Lihyân nous suggère qu'après la période royale on a dû adopter l'ère séleucide qui commence en 312 avant J.C. Sâlih aurait donc pris le pouvoir en 292 et Fâdig aurait disparu en 283. Ces deux mandats ne couvrent qu'une durée de 9 ans. Y a-t-il eu d'autres gouverneurs

(1) L'inscription Jsa. 70 qui mentionne Fâdig, ne dit pas directement que celui-ci a été gouverneur. Il nous semble toutefois qu'il n'y a pas de doute possible. L'expression Jsa. 70, 4: *hlf fâg* est à expliquer d'après Jsa. 68, 4-5; *qbl r'y slh*, ces deux textes appartenant au même genre d'inscriptions. Nos traductions de ces deux textes diffèrent notablement de celles de Caskel, *Lihyan*, p. 115, n. 80 et p. 119, n. 85. Nous lisons:

Jsa. 68: 1 — *hls/lhb/ba* 2 — *sd/hld/s* 3 — *nt/srn/tai* 4 — *hls/yai/qbl*
5 — *r'y/slhl*

1 — Est mort Lawlab, fils de 2 — Sawd. Il s'est éteint en l'an- 3 — née vingt, le soir, 4 — trois jours avant 5 — le mandat de Sâlih.

Jsa. 70: 1 — *hls/xydhg/ba* 2 — *bl/hld/sai/sr* 3 — *n/icta/sr/yai*
4 — *hlf/fâg/wat/sr* 5 — *hlf/gb/ta/hls/sh* 6 — *m'lh/wzlg/h/walk*

1 — Est mort Zaydhârig, fils de 2 — Bal. Il s'est éteint en l'an vingt 3 — neuf, dix jours 4 — après Fâdig. Et comme chefs sur 5 — sa troupe (sont constitués) de la part du mort, Sah 6 — m'lah et Zalaqlah et Malik.

après Fâdig? C'est probable. En tout cas Dedan passa par une grande crise durant toute la période des gouverneurs. Jsa. 70 montre que pendant le règne de Fâdig les militaires avaient commencé à jouer un rôle important dans la vie publique (1), tandis que Jsa. 71, qui est paléographiquement plus récent que Jsa. 70, montre qu'on a dû faire face à des révoltes (2). C'est la décadence qui présage la fin de Lihyan.

VIII. L'occupation politique des Minéens.

Vers la fin du 3e s., Lihyân a dû être si affaibli que les Minéens, voyant leurs intérêts menacés, ont cru devoir intervenir. Cette occupation politique est niée par Jacques Ryckmans (3). L'auteur se base surtout sur le contenu des textes minéens de Dedan (4)

(1) Cf. Jsa. 70 dans la note précédente.

(2) Voici notre traduction de Jsa. 70 qui est encore différente de celle donnée par Caskel, *Lihyan*, p. 124, n. 91.

1 — 'nzh/bn/s	2 — bn/nyl/bn/bd	3 — g'l/hn'kakt
4 — sby/nf h'lf	5 — blhgr/ncrn	6 — ml/ nm 'dy/s
7 — byl/hfr/	8 — hlgbl/g(h)	9 — llt
10 — sm		

1 — 'Anzah, fils de 'Aws, 2 — fils de TNYL, fils de 'Abd 3 — de la tribu de Hani-Hunkat, 4 — a capturé le chef des «compagnons» 5 — à El Higr, (au mois?) MNRN 6 — de l'année quand celui qui nuisait fut 7 — fait prisonnier. Et il a protégé 8 — cette région 9 — durant trois 10 — ans.

(3) Cf. Ryckmans, J., *Zuidarabische Kolonizatie*, op. cit., p. 243 et *Les «Hierodulnistes» de Ma'in*, op. cit., p. 55.

(4) D'après J. Ryckmans (*Zuidarabische Kolonizatie*, p. 242 et *Les «Hierodulnistes» de Ma'in*, p. 55), les inscriptions minéennes monumentales de Dedan dateraient d'entre 290 et 180 avant J.C. Il nous semble difficile de retenir cette datation, basée sur des données relevant exclusivement de l'histoire du royaume minéen du sud et plus spécialement de la paléographie comparée et de l'interprétation du mot *mdy* du texte RES. 3022. L'argument paléographique est extrêmement faible de l'aveu même de Mlle Pirenne qui a attiré l'attention sur l'incertitude qu'engendre la comparaison entre l'écriture du nord et celle du sud (*Paléographie*, p. 181). D'autre part, l'interprétation du mot *mdy* de ces deux auteurs reste également sujet à caution. Il signifierait «Lagides» et non Mèdes comme on l'accepte généralement. Pour Mlle Pirenne la guerre entre *mdy* et *myr* dont parle RES. 3022 viserait la bataille de Raphia en 217 et pour J. Ryckmans il s'agirait de l'attaque contre l'Égypte entreprise à partir de 202 par Philippe V de Macédoine et Antiochus III de Syrie. (*Les «Hierodulnistes»*, p. 58). Il nous semble peu probable que ces sémites qui s'intéressaient tant aux questions d'appartenance tribale et qui, à cause de leur commerce, ont bien dû savoir ce qui se passait dans les pays qui les intéressaient de ce point de vue, ne se soient pas rendus compte à qui ils avaient affaire exactement. Les auteurs bibliques font une nette distinction entre Babyloniens, Mèdes et Séleucides; les Thamoudéens du milieu du 6ème s. avant J.C. savaient aussi qu'ils avaient affaire et des Babyloniens et les Sabéens connaissaient également la distinction entre Mèdes et Perses (CIH.541, 90). Les Minéens de Dedan du milieu du 6ème

qui ne fait aucune allusion à une éventuelle occupation politique. En nous basant sur ces mêmes critères, nous avons déjà affirmé en 1956 (1) que Minéens et Lihyanites ont vécu pacifiquement les uns à côté des autres durant tout le règne lihyanite. Mais cet état prend fin vers la fin du 3^e s. avant J.C., alors qu'à ce moment Ma'in du sud est encore en plein apogée. D'autre par, Dedan, ne sera occupé par les Nabatéens que vers la fin du premier siècle avant J.C., occupation qui a été précédée par une éphémère restauration lihyanite sous contrôle nabatéen. Que s'est-il passé entre la débâcle lihyanite et la reprise du gouvernement par le roi (ou les rois?) lihyanite sous contrôle nabatéen? Il est normal de penser qu'il y ait eu une réaction de la part des colons minéens qui, probablement aidés par leurs compatriotes du sud, se sont emparé du pouvoir. RES. 3699, qui date d'après Albright (2) des environs de la fin du second siècle avant J.C., ne s'explique que dans cette hypothèse. Ce texte est en très mauvais état, mais il est certain qu'il s'agit d'un édit proclamé par un roi minéen, stipulant qu'une femme minéenne ayant épousé un dédanite, ainsi que les enfants issus de cette union, jouissent des mêmes droits que les Minéens

s. avaient lutté contre l'occupant babylonien. Ils ont dû savoir à qui ils devaient la libération. Cela suggère plutôt qu'il faut prendre le terme *mšy* dans son sens littéral (cf. Albright, *Zur Chronologie*, p. 5, note 15). RES.3022 doit faire allusion soit à la campagne de Cambyse (525), soit à celle de Artaxerxès Ochus (343). Et il s'agit probablement de ce dernier événement. En effet, la colonie minéenne d'Égypte a été fondée par des colons du nord et non par des Minéens du sud. Les deux kabirs dont parle le RES. 3022 habitent l'Égypte, mais exercent leur autorité sur toute la région de Muṣrān. Cela suppose une organisation de commerce bien établie ce qui est improbable à l'époque de Cambyse, les Minéens étant alors à peine installés dans le nord. Une autre indice que certains textes monumentaux minéens appartiennent à une date plus reculée est fournie par RES.3348 et 3340. Ces inscriptions mentionnent le temple de Wadd à Dedan. La première parle d'offrandes qu'on y apporte et la seconde de travaux qu'on y exécute. RES.3340 date de C3 (env. 290 avant J.C.) d'après J. Pirenne et J. Ryckmans et viserait les travaux faits au temple par les membres de la première occupation minéenne. La présence de ce temple suppose évidemment celle de prêtres de Wadd. En effet, lih. Jm. 49 mentionne un prêtre de Wadd au nom bien minéen Wahabwadd. Or paléographiquement, cette inscription appartient aux plus anciennes inscriptions en lihyanite ancien. Cette graphie ayant pris fin vers le milieu du 4^{ème} s. avant J.C., on peut conclure que le temple de Wadd a dû être construit avant cette date et que RES.3340 date également d'avant le 4^{ème} s. Et si cette inscription vise les travaux des membres de la première occupation, comme l'affirme J. Ryckmans, il faudrait alors la dater du milieu du 6^{ème} s. avant J.C.

(1) Dans *BIOR*, XIV (1957), p. 16.

(2) Albright, *Dēn*, p. 2.

et leurs enfants (1). Cela suppose que le roi, en proclamant cet édit, agit en tant que maître de Dedan.

D'autre part, Jacques Ryckmans, après Mlaker (2), a signalé que les différents articles des «Hierodulenlisten» montrent une nette différence paléographique, ce qui a permis à Mlle Pirenne de dater ces articles d'entre 290 et 110 avant J.C. (à l'exception de deux articles en caractères archaïques qui d'ailleurs ne sont pas tracés par des Minéens du Nord) (3). Ces articles sont gravés par des colons minéens vivant à l'étranger (4) et la plupart, à en juger d'après les noms propres (5), étaient des habitants de Dedan. En offrant des femmes étrangères (esclaves ou épouses), ils s'acquittent de leur devoir de «liturgie» en métropole. Or la liste signale 9 offrandes de femmes dédanites. Une de ces femmes porte le nom: *bmlh'zy* (6). Ce nom est de formation lihyanite de la période de Jsa. 71, c.-à-d. de la dernière période du lihyanite récent, période de révolte politique et de désagrégation. Paléographiquement, comme aussi philologiquement, Jsa. 71 vient après la période des gouverneurs, donc, d'après notre chronologie, d'entre la fin du 3^e s. et le milieu du premier siècle avant J.C. Ceci prouve donc qu'au moment que Lihyân est en train de disparaître ou avait déjà disparu en tant qu'état indépendant, les Minéens continuent à s'acquitter de leur devoir envers la métropole, ce qui suppose que la colonie était restée intacte et qu'elle avait pris le pouvoir politique. Ce sont les Lihyanites qui s'assimilent aux Minéens et ce sont probablement les enfants issus de ces unions, dont parle

(1) D'après la pl. LXXIV de l'atlas de Jausen-Savignac, la ligne 3 de cette inscription doit être lue: *m'nyl k'dny:ukg'grh*. Albright, *Dedan*, p. 2 corrige le second mot en *k'dny(t)* et pense que le décret stipule l'égalité entre femmes minéennes et dédanites (lihyanites). Il est suivi par J. Ryckmans, *Zuidarabische Kolonizatie*, p. 244 et note 34; *Les «Hierodulenlisten»*, p. 58. Toutefois cet auteur pense que cette égalité doit se comprendre d'une assimilation et que ce sont les femmes minéennes qui sont assimilées aux femmes dédanites, ce qui implique, à son avis, la disparition de la colonie minéenne de Dedan. Cette interprétation n'est pas seulement en opposition avec le contenu de RES.3699, décret proclamé par un roi minéen, mais ne cadre pas non plus dans la chronologie lihyanite, puisque à ce moment Lihyân n'existe plus en tant qu'état indépendant.

(2) Ryckmans, *Les «Hierodulenlisten»*, p. 51, note 2.

(3) Ryckmans, *Les «Hierodulenlisten»*, p. 51, et p. 55.

(4) Ryckmans, *Les «Hierodulenlisten»*, p. 52-53. On ne voit pas très bien pourquoi le fait que les Minéens de Dedan offrent à 9 reprises une femme dédanite dans le temple de la métropole, implique la non-possession de cette ville par les Minéens.

(5) Ryckmans, *Les «Hierodulenlisten»*, p. 52 et p. 60, note 2.

(6) Mlaker, K., *Die Hierodulenlisten von Mo'in*, 1943, p. 21, cité par Ryckmans, J., *Aspects récents du problème tharabéen*, dans *Isisica*, V (1956), p. 11 note 1.

RES. 3699, qui portent les noms de famille de leurs mères minéennes. C'est le moment aussi de la dispersion lihyanite. L'expédition Philby-Ryckmans (1) a trouvé les noms de quelques uns de ces émigrants de cette époque dans le centre de l'Arabie (2) mais ceux-ci écrivent déjà en «écriture himyarite» (3).

Cette occupation a probablement duré jusque vers le milieu du premier siècle avant J.C. Dans le sud les Minéens à ce moment, ont fort affaire avec les Sabéens et perdent bientôt leur indépendance — dans le nord les Lihyanites restés sur place, aidés des Nabatéens ont dû se révolter contre les occupants minéens. De nouveau Lihyân a son roi, Ma'sdu, mais celui-ci écrit son nom en nabatéen (nab. Jsa 334; 335; 337) ce qui en dit long sur sa position politique. Quelques années après, il a disparu; Dedan appartient maintenant aux Nabatéens.

IX. Récapitulation chronologique.

Nous résumons donc nos positions chronologiques comme suit:

Fin de la première moitié du 6e s. avant J.C. :

fin du royaume dedanite — occupation par les Lihyanites et probablement première migration de colons minéens.

Vers le milieu du 6e s. :

Prise de Dedan par Nabonide — présence de Lihyanites et de colons minéens assurée. Jsa. 269; LA (4).

Seconde moitié du 6e s. :

Libération de Dedan — chute de Babylone — influence édomite.

Vers 470 avant J.C. :

Gallat-Qaws, gouverneur de Dedan (?) — a régné au moins 29 ans — Jsa. 83 — LA.

(1) Ryckmans, *Aspects*, p. 11.

(2) Le lieu de provenance de ces graffites n'est pas donné, mais il s'agit probablement de l'ancien territoire minéen.

(3) La disparition de l'écriture lihyanite devant l'écriture minéenne durant la dernière période du lihyanite récent est bien prouvée par lih. Jsa. 158. Ce texte est écrit par un Lihyanite comme le prouve la formation de son nom *lhhyr*. Or nous constatons que l'écriture a subi une si forte influence minéenne (cf. aussi Carkel, *Libya*, p. 152 ad 152) qu'il ne reste plus que quelques lettres lihyanites. Les Lihyanites sont en train d'être supplantés par les Minéens.

(4) LA — Lihyanite ancien; LR — Lihyanite récent.

Vers le milieu du 5e s.:

'Abd, gouverneur de Dedan sous l'autorité de Gešem b. Šahr, prince de Qédar. La durée de son règne est inconnue — Jsa. 340 — LA.

Peu après:

Han-'Aws b. Šahr, frère de Gešem de Qédar et NN, les deux rois de Lihyân — durée du règne inconnue — Jsa. 53 — LA.

Fin du 5e s.:

Lawdân b. Han-'Aws, fils du précédent — a régné au moins 35 ans — Jsa. 82 — LA.

Début du 4e s.:

Gešem b. Lawdân, fils du précédent — a régné au moins 9 ans — Jsa. 85 — LA.

Talmay b. Lawdân, frère du précédent — durée du règne inconnue — Müller 8 — LA.

Vers le milieu du 4e s.:

Han-'Aws b. Talmay, fils du roi précédent — a régné au moins 5 ans — Jsa. 75 — LR.

Fin du 4e s.:

Talmay b. Han-'Aws, fils du précédent — a régné au moins 22 ans — Jsa. 45; 54; 77 — LR.

'Abdân Han-'Aws, frère du précédent — a régné au moins 5 ans — Jsa. 72 — LR.

En 292 avant J.C.:

Sâlih, gouverneur de Dedan — durée du règne inconnue — Jsa. 68 — LR.

En 283 avant J.C.:

Fin du règne de Fâḍig, gouverneur de Dedan — durée du règne inconnue — ses années additionnées à celles de Sâlih couvrent une période de 9 ans — Jsa. 70 — LR. Suit alors une période de troubles et d'anarchie.

Vers la fin du 3e s.:

Occupation politique des Minéens du sud.

Vers le milieu du 1er s.:

Ma'sdu, roi de Lihyân, créature nabatéenne — fin de l'occupation minéenne — nab. Jsa. 334;335; 337 — écriture nabatéenne.

Fin du 1er s.:

Occupation nabatéenne.

Quant à l'écriture lihyanite, nous pouvons dire que le lihyanite ancien était en usage dès la seconde moitié du 6e s. avant J.C. et qu'il s'est maintenu jusqu'au début du 4e s. avant J.C.; le lihyanite récent débute vers la fin du 5e s. avant J.C. et s'est éteint vers la fin de l'occupation minéenne.

Beyrouth, avril 1962

